

Compte-rendu du Conseil communal de Saint-Josse-ten-Noode du 31/03/2014.

Séance ouverte à 18h35 sous la présidence du Bourgmestre Emir Kir.

Présents / Aanwezig : MM./HH. Kir, Bourgmestre-Président / Burgemeester-Voorziter ; Azzouzi, Jassin, Jabour, Özkonakci, Mme./Mw. Namli, M./Dhr. Boikete, Mme./Mw. Meulemans, Echevins/Schepenen ; MM./HH. Smahi, Clerckx, Mme./Mw. Ilunga Kabulu, MM./HH. Mohammad, Medhoune, MM./HH. Yildiz, Roekens, Mmes./Mw. De Pauw, Genot, M./Dhr. Disli, Mme./Mw. Dagyarani, MM./HH. Muradyan, Mouhssin, Özdemir, Mme./Mw. Bulduk, MM./HH. Fremal, Balsat, Mmes./Mw. Vandenabeele, Mara, Conseillers communaux / Gemeenteraadsleden ; M./Dhr. Neve, Secrétaire communal / Gemeentesecretaris.

Excusés / Verontschuldigd :

Absent / Afwezig : Mmes./Mw. Laaraj, Warnotte.

Par tirage au sort, MM./HH. YILDIZ Cevdet est le premier à voter.

1. Procès-verbal de la séance du conseil communal du 24.02.2014 - Approbation. Proces-verbaal van de Gemeenteraadszitting van 24.02.2014 - Goedkeuring.

M. Neve : Lecture des décisions du conseil communal du 24.02.2014.

Approuvé - Aangenomen

Monsieur Mouhssin : Je souhaiterais rappeler l'obligation que la commune a de faire figurer les interpellations, les questions et les réponses apportées sur son site internet. C'est une obligation légale que la commune ne respecte pas. Je reviens également à notre demande d'avoir accès aux documents via la plate-forme B.O. secrétariat, ceci nous est nécessaire afin de bien effectuer notre fonction de conseiller communal. Vous avez argué des contraintes informatiques, cela fait cependant plusieurs mois et nous ne voyons rien venir. Nous réitérons notre demande d'accès et souhaiterions savoir où en est le dossier.

Monsieur le président : Ceci faisait déjà l'objet d'une interpellation il y a 3 mois et d'une intervention lors du dernier conseil, je ne réitérerai pas les mêmes réponses.

2. Budget communal pour l'exercice 2014. Gemeentebegroting voor het dienstjaar 2014.

Monsieur le président : L'engagement de la commune vis-à-vis de la tutelle d'atteindre progressivement l'équilibre à l'horizon 2018 est respecté. Au budget 2014 un déficit de 1.895.281 euros était prévu, dans celui qui vous est soumis aujourd'hui, nous atteignons un déficit de 1.792.954 euros, ce qui représente déjà une amélioration. Celle-ci est réalisée au travers d'importants efforts tant au niveau des dépenses que des recettes. L'objectif de la commune est d'assurer la continuité des services aux citoyens et de ne pas faire payer la crise à ceux-ci.

Madame Genot : Nous sommes surpris car le budget 2014 est très proche du budget 2013. Le discours que j'avais préparé à l'époque est toujours valable. Je conserve la

même inquiétude face à la dégradation structurelle des finances communales. Celle-ci est principalement due au fait qu'une série de tours de bureaux ne paient plus la taxe afférente. Soit que ces tours soient vides, soit qu'elles soient occupées par des instances publiques.

Le seul projet d'ampleur qui nous est proposé est — comme l'année dernière — l'achat de la nouvelle maison communale. L'entièreté du bâtiment reviendrait à 16 millions d'euros. Si l'on achète qu'une partie du bâtiment et que l'on opte pour du *leaseback* pour le reste, cela sera moins onéreux. Pour y parvenir, on a proposé de vendre certains biens, tels que la salle pyramide, des espaces verts et certaines maisons. Ces biens n'ont pas été vendus l'année dernière tout comme la maison communale n'a pas été achetée.

La même difficulté se présente, nous nous demandons si le budget rejoint effectivement les besoins des citoyens. Lorsque j'observe les préoccupations de ceux-ci, il s'agit de la qualité de vie dans les quartiers, de la difficulté de trouver une école de qualité, de la difficulté de trouver une place en crèche ou en école de devoirs et de la difficulté de trouver un logement convenable. Ce sont cela les priorités des citoyens et manifestement pas que l'on construise une nouvelle maison communale.

Comme l'année dernière, nous nous inquiétons de ce projet pharaonique qui va monopoliser beaucoup d'énergie.

Je passe la parole à mon collègue Roekens qui était présent à la commission.

Monsieur Roekens : Je vais me limiter à deux questions techniques pour lesquelles je n'ai pas eu de réponse en commission et une question politique :

1 – Au niveau des taxes de bureau, nous prévoyons 3,5 millions, un montant stable depuis 2012. Je me demande si ce montant n'est pas surévalué. La tour Astro n'est pas occupée pour l'instant et sera de toute façon occupée par un organisme public. J'avais posé la question en commission du montant généré en taxes par cette tour, je n'ai pas eu la réponse. Il y a également le bâtiment Ethias. La compagnie est partie et la commune compte occuper le bâtiment, ce sont également des taxes de bureau qui ne rentreront plus. Je pose la question, est-ce que cette recette stable depuis plusieurs années est bien réaliste ?

2 – Au niveau des redevances parking, je pose la même question depuis 2010, sans avoir jamais de réponse. Chaque année, 1 million d'euros sont prévus au budget, mais les montants réellement perçus sont inférieurs, de l'ordre de 150.000 à 300.000 euros. Pourquoi la commune ne réagit pas afin de récupérer ces montants dont la société de parking nous est redevable ?

Enfin, une question plus politique. Chaque année, depuis 2012, la commune inscrit un montant au budget pour l'extension de l'école néerlandophone. C'est très bien mais j'aimerais que l'extension se réalise un jour. Peut-être Madame Beulemans pourrait me répondre. Quand pensez-vous acheter ce bâtiment ?

Monsieur Clerckx : J'ai pour ma part un certain nombre de remarques. Tout d'abord, le budget est en retard — tout comme l'année dernière — bien que le retard soit moindre. Il y a une évolution positive mais ce retard risque de porter préjudice aux chantiers prévus.

Seconde remarque, le budget est toujours en déficit, et un grand déficit. Une bonne partie du déficit venant du CPAS et de la zone de police. Je note une augmentation

sensible des frais de personnels, liés je pense au fond de pensions. Je note également une bonne gestion de la dette avec une baisse sensible des coûts liés à celle-ci et je félicite le collègue à ce niveau là.

Je note que la pression fiscale n'est pas augmentée, et baisse même avec la carte riverain qui diminue.

Je me pose contre la revente du bâtiment sis à côté de la maison communale et à l'achat subséquent du bâtiment avenue de l'astronomie. Tout d'abord car les montants sont très importants mais également pour une question de bonne gouvernance. J'ai travaillé dans des services éloignés de 150 mètres seulement et 150 mètres peuvent être sensiblement néfastes au bon fonctionnement de services.

Je pense que l'extraordinaire est surévalué et qu'au plus la moitié pourra être réalisée.

Ce budget est influencé par l'intégration de la régie de la rénovation urbaine. C'est une bonne chose. Il y a eu tellement de dérapages dans cette régie... Au point que la PJ a procédé à des perquisitions. Je pense que vous avez mis de l'ordre à ce niveau mais pas suffisamment.

Aussi, un regret, on parle de l'enseignement qui est si important dans notre commune. Je ne vois aucun poste attribué à l'immersion linguistique. 90 % des chômeurs sont unilingues (et souvent francophones), pratiquer l'immersion dans notre commune qui détient le triste record de chômage des jeunes pourrait, je le pense, améliorer ce point. Quand lancerons-nous ne fut-ce qu'une classe pilote d'immersion linguistique ?

Monsieur Balsat : Je reviens sur l'extraordinaire. J'ai l'impression d'être face à un budget préélectoral qui contente tout le monde et ne mécontente personne. Je voudrais revenir sur ces ventes d'immeubles que vous avez provisionnées. J'ai posé une question en commission et j'espère en obtenir la réponse ce soir. Il y a quelques mois un bureau d'étude avait été nommé afin d'évaluer le coût d'estimation des biens que la commune souhaite vendre. Je souhaiterais en savoir plus au sujet de cette étude, l'administration m'ayant indiqué ne pas pouvoir divulguer l'information.

L'acquisition du bâtiment de la nouvelle maison communale n'est à mon sens pas opportun vu la conjoncture et les difficultés que rencontre notre commune. J'annonce que je voterai contre.

Monsieur Mohammad : Le groupe cdH se félicite de ce que le budget soit enfin présenté au conseil communal. En cette période de crise, et malgré un déficit équivalent à plus de 2% de notre budget total, il était important de sortir du cercle vicieux du douzième provisoire, afin de continuer à concrétiser les nouveaux projets. Cela nous permettra, vraisemblablement, de ne pas être mis sous la tutelle régionale. Le groupe cdH restera vigilant pour les années à venir et sera attentif au respect de certains engagements conclus dans l'accord de majorité. Confectionner le budget 2014 n'a pas été une tâche aisée. Il fallait porter une attention particulière à l'intégration de la régie de rénovation urbaine. En ces temps difficiles, Saint-Josse doit montrer l'exemple et préparer d'ores et déjà le budget 2015 pour le soumettre dans les délais au conseil communal.

L'objectif principal que s'est fixé le collègue est de parvenir à l'équilibre budgétaire à l'horizon 2018. Il nous est nécessaire d'adopter d'avantage une politique économique structurelle. Dans les années à venir, veillons à devenir un modèle de gouvernance en région bruxelloise. Réduire les factures énergétiques est certes un premier pas

important mais une réflexion plus approfondie doit être menée quant aux autres économies possibles de façon durable. Des problèmes de trésorerie affecteraient le CPAS. Il est impératif pour nous de veiller à ce que la population la plus fragilisée ne subisse pas d'inconvénients liés à une telle situation.

Le groupe CDH restera également attentif à la croissance constante de la dotation de la zone de police. Les autres niveaux de pouvoirs ne peuvent exiger un équilibre budgétaire sans porter une attention particulière aux situations spécifiques des communes. Nous soulignons et saluons les choix de ne pas augmenter l'IPP et le taux du précompte immobilier, le maintien du niveau de service offert au citoyen et la préservation du personnel communal. Enfin, nous espérons une meilleure planification des travaux publics, via une planification qui ne soit plus basée sur l'urgence.

Nous espérons, monsieur le président, avoir l'opportunité de débattre du budget 2015 dès octobre 2014.

Monsieur Mouhssin : J'ai lu avec attention la note de politique budgétaire 2014. Je dois vous avouer que, comme ma collègue, je trouve qu'elle fait écho à celle de 2013, elles se ressemblent fortement. Nous nous opposons à certains investissements considérés comme excessifs. Je constate également que vous continuez à défaire ce que votre prédécesseur a fait.

J'observe un manque de concertation avec les autres niveaux de pouvoir dans ce document. Je pense que l'on doit aujourd'hui envisager ce qui relève de la communication en concertation avec la région. Prenons l'exemple de la signalétique. Lorsque je lisais les projets, j'avais l'impression d'être face à un projet de signalétique sur un kilomètre carré. Je pense qu'il y a des éléments de niveau régional qui ne sont abordés qu'à un niveau communal.

Je pense également à la communication avec le citoyen, on parle de toute une série d'outils de communication, dont l'e-administration. Je trouve qu'il y a une vraie faiblesse à ce niveau là. Je constate que de nombreuses communes offrent des services par ce biais que la commune de Saint-Josse ne propose pas. C'est à mon sens un axe qui fait défaut.

L'année passée, vous avez conclu par un projet : « le musée de l'immigration ». Je vois qu'il ne fait plus partie des priorités. Qu'en est-il ?

Je vois également que vous portez attention aux gardiens de la paix. Mais je note qu'ils sont abrités dans des bâtiments indignes.

Au niveau des conseils consultatifs, je trouve cela très positif, mais il ne suffit pas de les mettre en place, il faut également les faire vivre.

J'apporte une mention très bien pour les cartes riverain à 5 euros bien que je ne craigne que cela ne dure pas.

Les zones 30, il faut les développer et mettre tout en œuvre afin qu'elles soient respectées. Il ne faudrait pas se limiter à faire respecter celles qui existent déjà, mais également songer à la création de celles qui font défaut.

Il y a un déficit important au niveau des crèches, j'apprends ce jour qu'une des crèches risque de perdre sa subvention. Il s'agit de la crèche reine Elisabeth pour laquelle je suis enfin parvenu à obtenir copie d'un courrier adressé par l'ONE. Dans celui-ci, la

coordinatrice d'accueil, qui est la personne qui effectue les inspections, demande le retrait de l'attestation et de l'agrément pour ce milieu d'accueil. Si ce processus se poursuit, le subsidie pourrait être retiré. Il y a une vingtaine de temps pleins qui travaillent là. Avez-vous intégré cette diminution de rentrées dans le budget ?

Monsieur le président : Certains considèrent le budget comme similaire au précédent ou pré-électoral, pour notre part, nous avons essayé d'être dans la constance et l'innovation tout en prenant en compte un souci de rigueur budgétaire. On sait que les budgets communaux seront dorénavant (dès l'année prochaine) comptabilisés dans l'effort de la Belgique vers l'Europe. Il s'agissait pour nous d'atteindre les objectifs fixés par la région bruxelloise sans en faire porter le poids à notre personnel ou en amoindrissant les services offerts à notre population.

Tout en poursuivant cet objectif de rigueur budgétaire, nous nous sommes assignés comme objectif de pouvoir créer de nouveaux équipements collectifs. Il est vrai que certains ont été reportés d'une année mais d'autres sont de nouveaux projets et se retrouvent dans le budget 2014.

Nous avons eu l'ambition de déposer le texte du budget en octobre mais nous nous sommes rapidement rendus compte que l'intégration de la régie de rénovation urbaine au sein de la commune prendrait du temps et ne pourrait se faire sans l'assentiment de la région. Ce travail a été réalisé par l'administration en concertation avec la région. Ceci va à l'encontre de la remarque d'un manque de collaboration avec l'autorité de tutelle.

Nous n'avons eu le feu vert de la région qu'à la fin de l'année. Il a ensuite fallu procéder à la création des articles budgétaires. Nous regrettons de ne pas avoir pu rendre le budget à temps. Nous espérons pouvoir faire mieux lors du prochain budget, en le proposant avant la fin de l'année. Ainsi nous pourrions investir dès janvier et ne pas tomber dans les douzièmes provisoires.

Autre élément important à prendre en ligne de compte, en dehors des économies et des recettes nouvelles qui ont été créées, il y a la situation avec la zone police et le CPAS. La commune s'est astreinte à des principes de rigueur budgétaire. La zone de police a également fait un effort. En 2012-13, nous avons eu une augmentation de 750.000 euros de la dotation vers la zone de police, ce montant a été réduit à 380.000 cette année. La zone de police a fait de substantielles économies. Nous avons fait le même travail au niveau du CPAS, ce qui nous a également permis une réduction bien que dans une moindre mesure.

Quant aux nouvelles recettes, elles sont constituées par la majoration des taxes sur les carrés ainsi que les chambres et flats meublés et, enfin, le règlement de propriété publique.

Au niveau des taxes sur les bureaux, pour la tour Astro nous n'avons plus de recettes depuis 2 années. Nous allons bientôt en obtenir à nouveau suite à l'occupation prochaine par Actiris, Bruxelles-Formation et le VDAB. La possibilité de prélever la taxe est actuellement étudiée par les services. La tour de l'assurance et la tour IBM apportent actuellement peu de taxes également.

Autre élément que je souhaite aborder : il y a de nouveaux projets ambitieux. Le nouvel équipement à l'intersection rue de Brabant, rue de la prairie. Les 3 crèches : 2 francophones et une néerlandophone pour un budget de 5,2 millions d'euros. L'aménagement autour du square Victor Régina de la place Saint-Lazare est pris en charge pour l'essentiel par les fonds Beliris. Nos projets ambitieux dans le cadre de la

rénovation urbaine avec les contrats de quartier : maison des cultures et autres se trouvent également dans le budget

Un autre dossier vient d'être décidé par le collège : une étude afin d'analyser la possibilité de créer un stade de football communal au sein du stade George Pètre avec, de plus, la création d'un centre de la réussite sociale et sportive.

Enfin, pour rassurer tous ceux qui sont soucieux de la réouverture des bains de saint-Josse, un poste a été porté au budget afin de permettre aux travaux de démarrer au plus tôt. Il y a là deux approches : celle de la préservation du patrimoine et celle de permettre à tous de pratiquer la natation.

Madame Genot, vous m'avez interpellé au niveau des places d'école. Nous répondons à cela dans le budget.

Monsieur Roekens, pour le parking, nous réclamons cette somme, c'est pour cela que nous continuons à l'inscrire au budget. Pour l'école néerlandophone, elle est inscrite dans le budget il y aura une décision prise prochainement par le collège.

Monsieur Clerckx, oui il y a du retard, il est dû à l'intégration de la régie. Pour le déficit, il y a 1,3 millions d'euros d'économies dans les frais de fonctionnement. Il y a également une économie considérable au niveau du personnel. Nous avons mis 4,2 millions d'euros pour alimenter le fond des budgets au niveau du personnel en 2014. L'augmentation n'est pas de la même ampleur, elle est de 2,4 millions d'euros, il y a 1,8 millions d'efforts. Des économies d'énergie suite aux travaux ont aussi été réalisées.

Il y a la question de la rationalisation du patrimoine qui a été posée. Nous sommes persuadés que les bâtiments doivent être adaptés aux services offerts.

Sur la dette, un effort a également été réalisé à cet endroit et nous en remercions les services.

Pour l'immersion, les échevins prendront la parole. Nous y sommes attachés.

Au niveau du rapport sur la vente des immeubles, il vous sera possible de le consulter.

Au niveau de la signalétique, cela se fait bien en concertation avec la région.

Au niveau du musée de l'immigration, nous sommes toujours candidats à l'accueillir.

Pour le bâtiment des gardiens de la paix, sans l'occupation du bâtiment rue de l'Union, ils seraient installés dans ce lieu. Nous avons pris les mesures nécessaires afin de vider les locaux. Il n'est pas question de les maintenir rue du Moulin, le bâtiment n'étant pas considéré comme adapté.

Conseils consultatifs, nous essayons dans la mesure du possible d'en tenir très régulièrement. Les différents échevins peuvent répondre au niveau de chaque conseil.

Carte de riverain à 5 euros. Il y avait une double discrimination, il y a 14,5 places par 100 habitants, c'est le rapport le plus faible en région bruxelloise et Saint-Josse avait la carte la plus onéreuse.

On a installé des réducteurs de vitesses, ce n'est pas facile car la STIB n'est pas demandeuse. Les zones 30 sont également étudiées par notre service mobilité.

Au niveau de la crèche saint-Elisabeth, nous sommes au courant, les travaux vont commencer et nous espérons pouvoir rencontrer les désidératas de l'ONE.

Madame Genot : J'entends que l'on demande des efforts à tout le monde. L'année dernière, votre cabinet et celui des échevins ont vu leur budget augmenter de 67%, l'effort n'est donc pas le même pour tout le monde. Par ailleurs, Saint-Josse est une des communes qui souffrira le plus des décisions prises par le gouvernement Di Rupo au niveau de la limitation de la durée des allocations de chômage, c'est là que le plus grand nombre de personnes vont se retrouver sans ressources et frapper à la porte du CPAS. J'entends bien que l'on demande au CPAS de faire des efforts, mais lorsque le CPAS fait des efforts, c'est la population qui fait des efforts. On décourage aux gens de faire valoir leurs droits. Je pense qu'il est important, si l'on veut éviter une paupérisation plus importante de la population, que le CPAS aie les moyens de répondre à ces nombreuses personnes qui vont se retrouver sans allocations de chômage.

Autre question, la commune fait parfois office de boîte aux lettres pour des budgets qui doivent ensuite revenir aux HBM ou au CPAS. Avons-nous bien ristourné ce que nous devons à ces organismes ?

Par rapport à la salle pyramides, vous aviez dit à l'époque qu'il était important d'avoir des lieux permettant d'organiser de grands événements tels que des mariages et que cette salle était utile à cette fin. Considère-t-on que l'on fait le deuil de ce type d'infrastructures ? Le fait que l'on ne parvienne pas à vendre le bien nous amène à reconsidérer cette idée ? Je vois que l'objectif est toujours de le vendre, peut-être pourriez-vous considérer que tenir ses promesses a un certain intérêt !

Vous dites que l'on avance au niveau des zones 30 mais nous sommes la commune de Bruxelles où il y en a le moins. Je pense qu'il faut passer à la vitesse supérieure. On sait qu'un impact à 50 km/h diminue les chances de survie par trois par rapport à un impact à 30 km/h. Je pense qu'il est important, dans une commune où il y a énormément d'enfants comme la nôtre, que l'on avance sur ce dossier. Il y a des budgets à d'autres niveaux que l'on peut aller chercher pour ces zones 30.

Au niveau de la réalisation du nouveau stade, je suis étonnée car je ne vois pas ce poste dans la note de politique générale. On y parle de rénover le stade et d'une étude qui a pour ambition la pratique du sport et la réussite scolaire qui permettrait aux enfants de faire leurs devoirs avec un encadrement ad-hoc. L'idée me paraît sympathique mais je ne vois pas la nécessité de construire un nouveau stade. Vous dites nous rassurer au niveau des écoles et que l'on discutera plus tard. Je ne suis pas rassurée, les écoles de Saint-Josse ne peuvent accueillir que la moitié des enfants de la commune. Auparavant, on trouvait des places dans les écoles aux alentours, ce n'est plus le cas.

Au niveau du personnel. L'année dernière, nous avions des contractuels subventionnés, il y en avait 27, je n'en vois plus, a-t-on perdu des subsides ? Je vois des contractuels à la charge de la commune, est-ce positif ? Je vois que l'on augmente le personnel contractuel, nous passons de 331 personnes à 343, quels services se sont vus renforcés ?

Au vu de la décision d'investir massivement dans une nouvelle maison communale plutôt que dans des infrastructures au service de la population comme des écoles, des crèches, ou des écoles de devoir, nous voterons contre.

Monsieur Mouhssin : Au niveau du nouveau terrain de football, votre successeur à la COCOF, monsieur Madrane, a effectué un excellent cadastre des besoins et des offres au

niveau des différentes communes et nous étions bien placés à mon avis.

Malheureusement, nous n'avons — encore une fois — pas eu accès aux documents. Il a également réalisé un plan sport. Dans ce plan, il préconise de diminuer l'offre en terrains de football et d'augmenter celle en terrains de hockey et autres. Une concertation a-t-elle été réalisée avec Monsieur Madrane ?

Au niveau des atouts touristiques attrayants de notre commune. Je vois l'augmentation du nombre de chambres au Gèsu pour le pôle hôtelier. Vous souligniez par le passé le manque de sérieux du promoteur et doutiez de la réalisation de cet hôtel. Avez-vous de nouveaux éléments allant dans le sens de la concrétisation de ce dossier ?

Monsieur Balsat : La recette prévue pour la taxe sur les chambres et flats meublés me semble très pessimiste. Elle est estimée à 30.000 euros dans le budget. Avec une taxe de 200 euros, cela fait 150 perceptions. J'espère que le revenu sera plus important pour la commune.

Par ailleurs, je remarque un poste intitulé : « prêt aux associations et familles », j'observe dans ce poste 200.000 euros provisionnés pour l'agence immobilière sociale. Ce prêt a-t-il été créé de toutes pièces pour l' AIS ou cela veut-il dire que les familles pourront demander un prêt à l'avenir ?

Monsieur le président : Je suis d'accord avec vous au niveau du chômage, par rapport au CPAS, j'attire votre attention sur le fait que le montant est en augmentation d'un million cinquante mille euros par rapport à l'année dernière. Nous avons demandé de répondre à l'ensemble des besoins sociaux, tout en effectuant des efforts, comme la commune se l'impose elle-même. Pour les ristournes aux HBM, nous le faisons systématiquement, même si cela demande du temps. Salle pyramide : la question n'est pas tranchée et est toujours ouverte. Au niveau des zones 30, nous avons installé cette année de nombreux limiteurs de vitesse : rue Liedekerke, rue du Moulin, rue de la Limite, rue Traversière, rue des Moissons ainsi qu'au square Armand Steurs.

Pour apporter plus de précisions quant au stade Georges Pètre : le tennis, la pétanque, le rugby, les sanitaires, les vestiaires et la buvette sont à ce jour terminés et inaugurés. Nous nous attaquerons dès le mois de septembre à l'abri qui accueille les enfants dans le cadre des plaines de jeu. Nous voulons créer une nouvelle enceinte de football : un petit stade communal. Il faut encore déterminer le nom de cette enceinte. Le projet a été concerté avec la COCOF et le ministre Madrane. Nous avons provisionné 500.000 euros à titre d'étude ainsi que 5 millions pour l'ensemble du projet. Nous souhaitons éviter que les supporters ne viennent par la rue Georges Pètre via un accès par la rue des communautés. Egalement, nous souhaitons éviter aux parents d'attendre sous la pluie.

Nous souhaitons nous adresser à tous les enfants avec ce centre dédié à la réussite sociale et scolaire. Nous souhaitons avoir une approche globale en accueillant au même endroit les sportifs mais également leurs frères ou sœurs qui auraient une activité parascolaire. Le centre sera situé dans le bâtiment d'entrée qui sera démoli. Ce projet fait l'objet d'une étude dans le cadre du budget 2014.

Le montant alloué aux chèques sport passe de 50.000 à 100.000 euros. Le chèque d'aide à l'inscription dans un club sportif est porté à 150 euros par enfant. Ce montant est de l'ordre de la moitié du montant demandé par les clubs sportifs. La localisation du club ne doit pas nécessairement être tennodoise. Les chèques ont bien fonctionné l'année dernière.

Au niveau de la maison communale, nous souhaitons sortir des sentiers battus, avec peut-être même une cafétéria pour le public. Il nous semble important d'accueillir la population dans les meilleures conditions possibles avec des bâtiments adaptés. Ceci passe par un sas d'entrée suffisamment grand par exemple.

Les services les plus augmentés sont les crèches et les services juridiques.

Au niveau du Gèsu, le travail a été fait. Nous espérons que les travaux se réaliseront mais il arrive qu'un permis soit délivré sans que les travaux ne soient accomplis. La prudence est de mise.

Quant à la provision pour la taxe sur les chambres meublées, c'est un service de la commune avec l'association des villes et des communes ainsi que la ville de Bruxelles qui a effectué le travail d'analyse. Le montant de 30.000 euros a été déterminé afin d'inscrire un montant « atteignable ».

Enfin, pour les 200.000 euros de l' AIS, « prêt aux associations et familles » est le libellé.

Madame Genot : Je reviens sur la disparition des 27 agents contractuels.

Monsieur le président : C'est en page 85, les subventions sont reprises en colonne ACS, le nombre de 65 est donc juste une représentation du tableau qui a été modifié. Il s'agit d'un nettoyage opéré par le service du personnel. Nous essayons d'être au plus près. Il y a eu des nominations. Le point ACS a été repris à d'autres endroits.

Madame Genot : Je voudrais attirer votre attention sur les grandes oubliées de la politique du sport que sont bien souvent les jeunes filles et les femmes. On nous avait promis l'année dernière que l'on allait faire quelque chose à ce niveau là, j'espère que cela sera effectivement le cas.

Monsieur Balsat : Je reviens sur la salle Mandela, dont l'on ne peut que se féliciter. Nous sommes le seul endroit dans la capitale à disposer d'un ring surélevé mais j'ai entendu que l'encadrement serait légèrement insuffisant. Par ailleurs, je porte à vos oreilles que nous avons des champions de taekwondo à Saint-Josse et que la salle où ils se trouvent actuellement est un peu étroite, en termes de vestiaires notamment.

Monsieur Mouhssin : Un excellent projet a été réalisé à Cureghem : école pour la vie. Il mêlait école de devoirs, sport et famille. Avez-vous eu des contacts avec les initiateurs de ce projet et vous en êtes vous inspiré ?

Monsieur l'échevin : Les réglementations du football pour les jeunes changent. C'est pour cette raison qu'un terrain de nous suffit plus. Nous avons 18 équipes de jeunes et il faut jouer quatre fois 20 minutes au lieu de deux fois 35. Nous aurons un terrain synthétique qui ne comportera pas d'entretien annuel. Nous planifions par ailleurs de créer une équipe féminine. Il y a déjà une équipe taekwondo pour jeunes filles. Enfin, si l'équipe taekwondo souhaite faire du décroisement au sein des nouveaux locaux du stade Georges Pètre, les candidatures sont ouvertes.

Monsieur le président : Pour le ring de boxe, il y a des entraîneurs en suffisance puisque ce sont eux-mêmes qui réclamaient un ring. Concernant le projet à Anderlecht, je ne le connais pas, vous me le communiquerez.

Le point est adopté par 20 voix pour, 5 contre et 2 abstentions.

Ont voté non : M. Roekens, Mme Genot, MM. Mouhssin, Balsat et Mme Vandenabeele.

Se sont abstenus : Mme Bulduk et M. Clerckx.

Monsieur Clerckx, justification d'abstention : Normalement nous votons contre mais pour vous encourager, cette année, nous nous abstenons. Nous vous encourageons à faire encore un peu plus d'économies l'année prochaine ainsi qu'à abandonner ce projet de 8 millions d'euros et à arriver avec un budget en temps et en heure.

3. Budget 2014; investissements extraordinaires - emprunts communaux : fixation du mode de passation et des conditions du marché.

Begroting 2014; buitengewone investeringen - gemeenteleningen : vaststelling van de gunningswijze en de voorwaarden van de opdracht.

Le point est adopté par 20 voix pour, 5 contre et 2 abstentions.

Ont voté non : M. Roekens, Mme Genot, MM. Mouhssin, Balsat et Mme Vandenabeele.

Se sont abstenus : Mme Bulduk et M. Clerckx.

4. Association de droit public" les Cuisines Bruxelloises" ; adhésion du CPAS de la commune d'Anderlecht ; modification des statuts.

Vereniging van publiek recht "les cuisines bruxelloises"; toetreding van het OCMW van de gemeente Anderlecht ; statutenwijziging.

Approuvé – Aangenomen.

5. Concession relative au stationnement en voirie; projet d'avenant à la convention du 2 décembre 2004.

Concessie met betrekking tot het parkeren op de openbare weg; ontwerp van bijvoegsel bij de overeenkomst van 2 december 2004.

Monsieur le président : Nous avons souhaité nous donner le temps de bien travailler d'ici à la fin de l'année. Notre démarche est similaire à celle d'autres communes, dont Evere et Schaerbeek.

Monsieur Roekens : Pourquoi faire un avenant à une convention qui n'est déjà pas respectée ? Cet avenant risque également de ne pas être respecté. Je crains que la somme qui nous est due ne soit pas transmise. Une action en justice devrait être entreprise.

Monsieur le président : Cela fait partie des pistes qui sont envisagées.

Le groupe écolo s'abstient ainsi que monsieur Balsat, le groupe MR soutient.

Approuvé – Aangenomen.

6. Convention prise entre l'Etat fédéral et la Commune de Saint-Josse-ten-Noode, dans le cadre de la politique de sécurité et de l'approche de la délinquance juvénile du Gouvernement fédéral.

Overeenkomst tussen de federale Staat en de gemeente Sint-Joost-ten-Node in het kader van het veiligheidsbeleid en de aanpak van de federale regering met

betrekking tot de jeugdcriminaliteit.

Approuvé – Aangenomen.

7. Introduction du PSSP 2014 - 2017. Inleiding van SVPP 2014 - 2017.

Approuvé – Aangenomen.

8. Local des éducateurs de rue, 49 rue Saint-François; bail avec les HBM. Lokaal van de straathoekwerkers, St-Franciscusstraat 49; huurovereenkomst met de GW.

Monsieur le président : Nous voyons une recrudescence d'occupations illicites de locaux vides privés ou publics. Nous n'avons pas voulu courir ce risque avec le rez-de-chaussée situé en bas des logements sociaux de la tour dans la cité ouvrière rue Saint-François. Nous avons inauguré les nouveaux locaux du centre de jour et le foyer aux personnes âgées, ainsi que le service de guidance budgétaire porté par la maison de la famille. Le collège a décidé d'avoir un local, un centre pour les éducateurs de rue au bas de la tour. Il y a un projet de cohésion sociale pour les logements sociaux soutenu par les HBM.

Monsieur Clerckx : Le fait de mettre des éducateurs de rue au pied de la tour me semble une bonne idée. Ma question est : que va devenir l'autre immeuble qu'ils quittent et qui est insalubre ?

Monsieur le président : Il va être rénové, nous n'avons pas encore d'affectation.

Approuvé – Aangenomen.

9. Contrats de Quartier Durables Liedekerke et Axe Louvain; biens immeubles sis Place Hoewaert 16, Chaussée de Louvain 33 et rue Scailquin 36-38 ; Désignation du SPF Finances et son 1^{er} comité d'acquisition de Bruxelles.

Monsieur le président : Ce dossier important concerne l'acquisition d'un certain nombre de bâtiments dans le cadre de contrats de quartier : 16 place Howaert, 33 chaussée de Louvain, 36-38 rue Scailquin.

Monsieur Clerckx : J'ai une question pour la place Howaert : je ne connais pas le projet.

Monsieur le président : C'est un dossier qui est en réserve et l'idée est d'en faire un équipement public. C'est un dossier qui a été repris en ligne de compte à l'occasion de l'abandon du projet de la rue potagère.

Monsieur Mouhssin : J'ai l'impression que les montants qui nous sont donnés et ceux que l'on peut trouver, notamment sur internet, ne correspondent pas.

Monsieur Roekens : L'immeuble de la rue Scailquin est repris sur une base de donnée de la SDRB sur les immeubles à vendre et y est indiqué pour 1,8 millions et non 1,3. Je doute que nous ne puissions l'acquérir à ce prix.

Monsieur Balsat : D'après mes informations, le propriétaire de la rue Scailquin en

souhaite deux millions. Au niveau de la chaussée de Louvain, le propriétaire l'avait acquis pour un million, en souhaitait deux et maintenant nous l'acquerrions pour 2,6 millions. Je m'inscris contre cette démesure dans l'acquisition de bâtiments.

Monsieur le président : Merci pour vos remarques. Nous suivons la procédure prévue par la loi. Nous avons fait le choix de passer par l'état qui se chargera des contacts avec les propriétaires.

Madame Genot : Je souhaiterais savoir qui a effectué les estimations sur lesquelles nous nous basons ?

Monsieur le président : Un travail a été accompli par le bureau d'étude dans le cadre du dossier de base pour le contrat de quartier, le service de régie rénovation a également fait un travail d'analyse et la région a vu les chiffres.

Madame Genot : Nous soutenons la création de la maison de la culture dans l'ancien cinéma Marignan chaussée de Louvain mais nous espérons que l'achat ne représente pas une partie trop importante du budget dans ce bâtiment qui nécessite beaucoup de travaux.

Monsieur Balsat demande le vote, il est seul à voter contre.

Approuvé – Aangenomen.

10. Ordonnance relative à l'octroi de subsides destinés à encourager la réalisation d'investissements d'intérêt public; plan triennal d'investissement 2013-2015; Projets DTI, DTD et URE bâtiments et logements; approbation du programme. Regionale Ordonnantie toekenning subsidies destenmd om de realisatie aan te moedigen van investeringen van openbaar belang; driejarig investeringsplan 2013-2015; Projecten DID, DOD et REG gebouwen en behuizingen; goedkeuring van het programma.

Approuvé – Aangenomen.

11. Information des décisions relatives aux articles 234 alinéa 3 et 249 de la Nouvelle Loi communale. Kennisgeving van de beslissingen betreffende artikelen 234 lid 3 en 249 van de Nieuwe Gemeentewet.

Approuvé – Aangenomen.

12. Protocole d'accord de jumelage entre la commune de Saint-Josse-ten-Noode et la ville de Tanger (Maroc). Protocolakkoord van verbroedering tussen de gemeente Sint-Joost-ten-Node en de stad Tanger.

Madame Genot : Nous ne sommes pas contre le jumelage, mais nous souhaitons ne pas l'apprendre par la presse. Celui-ci est annoncé conclu sur votre site internet préalablement à la demande au conseil communal, la méthode pose question.

Monsieur Balsat : Je me joins aux paroles de ma collègue ecole. Je n'ai rien contre ce jumelage mais je m'inquiète des voyages réguliers. N'y aurait-il pas lieu de s'inquiéter de la commune plutôt que de jumelages ? Les trottoirs méritent plus d'entretien à mon avis. Ce qui m'inquiète dans ce protocole de jumelage, ce sont les coûts. Est-il possible d'obtenir le détail des coûts engendrés ? J'espère que lorsque les finances communales le permettront, nous mettrons autant de vigueur à nous proposer en jumelage avec Erevan (Arménie) par exemple.

Monsieur le président : Nous sommes fier de signer avec une grande ville turque dont est issue une partie de la communauté belgo-turque.

Monsieur Balsat : Je demande le vote et m'abstiens.

*Adopté avec une abstention (M. Balsat).
Aangenomen met een onthouding.*

13. Règlement relatif à l'organisation des braderies et des brocantes. Reglement betreffende de organisatie van braderieën en brocantes

Monsieur le président : Il s'agit d'un moyen de pouvoir percevoir une forme de redevance auprès des commerçants et des brocanteurs afin de pouvoir assurer notre prochaine braderie.

Monsieur Roekens : C'est une bonne chose qu'il y ait un règlement, ce qui n'était pas le cas auparavant. J'attire l'attention sur le fait que le règlement ne prévoit que des commerçants. Des ASBL, associations sportives, ONG etc. pourraient se montrer intéressées et rien ne semble prévu à cet égard.

Madame Genot : J'entends que dans de nombreuses communes où des fonctionnaires communaux doivent organiser ce genre d'événement, ils se trouvent aux prises avec de fortes pressions telles que des propositions de pots de vin lors de l'attribution des emplacements. Que prévoyez-vous à ce niveau ?

Monsieur Mouhssin : Je porte à votre connaissance une demande d'organiser la braderie place Saint-Josse 2 fois l'année plutôt qu'une fois pour une durée de 2 jours.

Monsieur l'échevin du commerce : Il y a une procédure pour l'attribution des places. Les dates du 22 au 25 avril sont dévolues à l'inscription des brocanteurs.

Concernant la question de Monsieur Mouhssin. Vous parliez tantôt de conseils consultatifs des commerçants. Avec l'organisation des braderies, nous sommes constamment en contact avec ceux-ci, les conseils seront installés après les brocantes.

La réflexion sera bientôt menée quant à la possibilité de scinder la braderie en 2 journées indépendantes.

Pour les priorités, les commerçants sont prioritaires. Pour le reste, la priorité s'effectue en fonction de l'ordre d'arrivée. En dehors des dates réglementaires, l'attribution se fait par tirage au sort.

Approuvé – Aangenomen.

14. Nederlandstalige bibliotheek; addendum bij het convenant tussen de VGC en de Gemeente betreffende de aansluiting op het BruNO-Netwerk.

Approuvé – Aangenomen.

15. Conséquences du nouveau plan de survol de Bruxelles pour Saint-Josse; proposition de motion introduite par Mme Veerle Vandenabeele; Conseillère communale.

Motion des groupes LB, CDH et ECOLO/GROEN concernant le survol aérien de la capitale.

Le Conseil communal,

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 27 mai 1999 relatif à la lutte contre le bruit généré par le trafic aérien ;

Vu la résolution du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale du 18 juillet 1998 relative à la lutte contre les nuisances générées par le survol de la Région de Bruxelles-Capitale par le trafic aérien dû à l'aéroport de Bruxelles-National ;

Vu la directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement ;

Vu la résolution du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale du 4 juillet 2003 visant à prendre toutes les mesures nécessaires afin de lutter contre les nuisances subies par les habitants et liées au survol de Bruxelles à partir de l'aéroport de Bruxelles-National ;

Vu les arrêts de la Cour d'appel des 10 juin et 18 novembre 2003, l'arrêt de la Cour de cassation du 4 mars 2004, l'arrêt de la Cour constitutionnelle du 30 mars 2011 et l'arrêt de la Cour de Justice de l'Union Européenne du 8 septembre 2011 ;

Vu la décision du 12 mars 2012 du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale d'envoyer des contraintes en vue d'obtenir le recouvrement des amendes impayées par les compagnies aériennes pour violation des normes de bruit bruxelloises, pour un montant de 3 million d'euros ;

Vu le recours introduit par certaines compagnies auprès du juge des saisies de Gand et de Bruxelles ;

DEMANDE :

- au Gouvernement fédéral

1. d'élaborer des solutions structurelles pour réduire les nuisances causées par Brussels Airport, comme par exemple :

I. appliquer la nuit européenne, qui s'étend de 23h à 07h pour empêcher que le trafic de jour ne recommence dès 6h du matin comme c'est le cas actuellement et tendre à terme vers une interdiction des décollages nocturnes ;

II. mettre sur pied dans les meilleurs délais un organisme de contrôle indépendant des procédures de vol comme il en existe dans les aéroports européens ;

III. transformer Brussels Airport en aéroport urbain (max 250.000 mouvements/an)

IV. favoriser les avions les moins bruyants en faisant varier, plus sensiblement, le montant des redevances aéroportuaires en fonction du type d'avion.

V. contraindre les compagnies aériennes à alimenter un fonds destiné à l'isolation des habitations situées dans les zones les plus exposées au bruit des avions.

2. de veiller autant que possible à tenir compte des recommandations OACI en matière de composantes de vent et de configuration des pistes, sans préjudice à la sécurité des survols et du respect des décisions de justice.

3. de soumettre tout plan de répartition à une évaluation environnementale démontrant une diminution globale du bruit et une répartition équitable entre les Bruxellois et autres riverains.

- au Gouvernement bruxellois de

1. réaliser les contrôles nécessaires afin de faire respecter les normes de bruits bruxelloises et sanctionner les compagnies dont les avions seraient en infraction.

2. poursuivre ses efforts en vue de recouvrer les amendes impayées par les compagnies aériennes ne respectant les normes de bruit.

- au Collège des Bourgmestre et Echevins :

1. de continuer à relayer auprès du Gouvernement fédéral et du Gouvernement bruxellois, les désagréments et nuisances pour la santé qu'engendrent, pour les Bruxellois, et plus particulièrement les Tennodois, le survol aérien de la capitale.

2. d'informer la Conférence des Bourgmestres de la présente motion.

Motie met betrekking tot de groepen LB, CDH en ECOLO/GROEN aangaande het luchtverkeer boven de hoofdstad.

De Gemeenteraad,

Gelet op het besluit van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering van 27 mei 1999 betreffende de bestrijding van geluidshinder voortgebracht door het luchtverkeer ;

Gelet op de resolutie van de Raad van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest van 18 juli 1998 betreffende de strijd tegen de hinder veroorzaakt door het luchtverkeer boven het Brussels Hoofdstedelijk Gewest te wijten aan de luchthaven Brussel Nationaal ;

Gelet op de Europese richtlijn 2002/49/CE van 25 juni 2002 betreffende de evaluatie en het beheer van het omgevingslawaai ;

Gelet op de resolutie van de Raad van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest van 4 juli 2003 tot het nemen van alle nodige maatregelen teneinde de strijd aan te gaan tegen de geluidshinder ondergaan door de inwoners en veroorzaakt door het luchtverkeer boven Brussel vanaf de luchthaven Brussel-Nationaal ;

Gelet op de arresten van het Hof van beroep van 10 juni en 18 november 2003, het arrest van het Hof van cassatie van 4 maart 2004, het arrest van het Grondwettelijk Hof van 30 maart 2011 en het arrest van het Hof van Justitie van de Europese Unie van 8 september 2011 ;

Gelet op de beslissing van 12 maart 2012 van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering om bevelschriften te versturen met het oog op de inning van de onbetaalde boetes door de luchtvaartmaatschappijen wegens schending van de Brusselse geluidsnormen, voor een bedrag van 3 miljoen euro ;

Gelet op het beroep ingediend door bepaalde maatschappijen bij de beslagrechter van Gent en van Brussel ;

VRAAGT :

- aan de federale Regering

2. om structurele oplossingen uit te werken om de geluidshinder veroorzaakt door Brussels Airport terug te dringen, zoals bijvoorbeeld :

I. de Europese nacht toe te passen, die duurt van 23u tot 07u om te verhinderen dat het dagverkeer vanaf 6u 's morgens heraanvangt zoals momenteel het geval is en op termijn te bereiken dat het opstijgen van nachtvluchten verboden is ;

II. zo spoedig mogelijk een onafhankelijk controle-organisme op te richten van de vliegprocedures zoals die er zijn in de Europese luchthavens ;

III. Brussels Airport om te bouwen tot stadsluchthaven (max 250.000 bewegingen/jaar)

IV. de minst lawaaierige vliegtuigen te bevorderen door het bedrag van de luchthavenbijdragen gevoeliger te laten variëren in functie van het type vliegtuig.

V. de luchtvaartmaatschappijen te dwingen om een fonds te spijzen bestemd voor de isolatie van de woningen gelegen in de zones die het meest blootgesteld worden aan het vliegtuiglawaai.

2. om er zo veel mogelijk op toe te zien dat rekening wordt gehouden met de aanbevelingen van de ICAO inzake windcomponenten en configuratie van de pistes, zonder afbreuk te doen aan de veiligheid van de vluchten en met inachtneming van de gerechtelijke beslissingen.

3. om ieder verdelingsplan te onderwerpen aan een milieu-evaluatie die een globale vermindering van het lawaai aantoont en een evenwichtige verdeling tussen de Brusselaars en de andere buurtbewoners.

- aan de Brusselse Regering om

2. de nodige controles uit te voeren teneinde de Brusselse geluidsnormen te doen respecteren en de maatschappijen waarvan de vliegtuigen in overtreding zouden zijn te sanctioneren.

2. haar inspanningen verder te zetten teneinde de onbetaalde boetes te innen van de luchtvaartmaatschappijen die de geluidsnormen niet respecteren.

- aan het College van Burgemeester en Schepenen :

2. om verder de lasten en hinder voor de gezondheid die het luchtverkeer boven de hoofdstad veroorzaakt voor de Brusselaars, en meer bepaald voor de Tennodenaars, te blijven aankaarten bij de federale Regering en de Brusselse regering.

2. om de Conferentie van Burgemeesters te informeren over deze motie.

Madame Vandenaabeele : Nuisances dues à l'aéroport : installer un organisme de contrôle, faire de l'aéroport un aéroport urbain. Comme la motion proposée par Schaerbeek est presque identique à celle proposée ici, et qu'ecolo est dans la majorité à Schaerbeek, nous approuvons.

Je profite d'avoir la parole afin de réitérer ma demande de réponse écrite à ma question sur les SAC.

La motion proposée est adoptée.

Se sont abstenus : Mme Bulduk et M. Clerckx.

Suivent les interpellations.

16. Plan de création de places dans les écoles - questions; interpellation introduite par Mme Zoé Genot, Conseillère communale.

Le 28 novembre 2013, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles décidait de lancer un plan de création de places en urgence dans les écoles fondamentales, dont une partie sur la Région de Bruxelles-Capitale. Il s'agissait par là de faire la jonction avec la création de places « en dur », dont les délais plus longs ne permettaient plus l'exécution avant la rentrée 2014.

3 possibilités étaient proposées :

- Des modulaires « mobiles », pour permettre d'anticiper la fin de chantiers en cours ou faire face à des situations d'urgence (dépôt des projets pour le 20 janvier) ;

- Des modulaires fixes, pour répondre aux besoins de moyen terme (dépôt des projets pour le 10 février).

- Des places créées via des rénovations légères dans des locaux inutilisés dans des écoles ou des bâtiments publics (dépôt des projets pour le 10 mars).

La commune a-t-elle déposé des projets dans le cadre de cette opération (ou pour les volets qui ne sont pas arrivés à échéance, compte-t-elle le faire) ? Si oui, lesquels ?

Par quels moyens le Collège compte-t-il rencontrer les besoins en urgence ? A plus long terme ?

Enfin, le Collège peut-il faire le point sur les projets de création de places « en dur », via le Crac ou le Fonds des bâtiments scolaires de l'enseignement officiel subventionné ? Ont-ils pris du retard, Si oui, pour quelles raisons ? Et si le Collège n'a sollicité dans un passé récent aucune création de places « en dur », peut-il le justifier ?

Monsieur l'échevin des travaux : La commune n'a pas répondu à l'appel à projet du CECP (Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces) en vue de la création de nouvelles places. La raison en est que notre commune est très urbanisée. Il y a peu de terrains, ils sont souvent situés en intérieur d'îlot et de ce fait peu exploitables.

Nous avons déjà répondu à un appel à projet similaire en 2011. Le projet se basait sur le placement de modules ou de la rénovation légère. Ces propositions sont identiques à l'appel à projet du CEPC. L'analyse a mené à la proposition de rénovation légère de deux locaux insalubres dans l'école arc en ciel sise au 19 rue de l'Abondance. Le projet a à l'époque été accepté et les travaux ont été terminés en septembre 2012.

Le placement de containers a été étudié mais cela ne s'avère pas possible. A l'époque nous avons interrogé des spécialistes qui nous ont confirmé l'impossibilité de placer des containers aux endroits étudiés.

Nous préférons travailler avec les bâtiments existants, avec des extensions de ceux-ci ou une démolition/reconstruction.

Vous aurez vu au budget à l'extraordinaire que nous avons à l'étude deux projets.

Madame Genot : En 2002 déjà, on nous présentait une étude pour la nouvelle école. Maintenant, on nous parle encore d'étude. Il va falloir passer de l'étude à la réalisation. Il y avait également le projet d'acheter des immeubles de bureaux avec des espaces attenants pour les cours de récréation. Je pense qu'il y a lieu de faire des choix, une école me semble plus importante qu'une nouvelle maison communale.

17. Attitude de la commune de Saint-Josse, actionnaire principale des HBM, dans le cadre de la fusion des SISP : les HBM esseulées ? ; interpellation introduite par Mme Zoé Genot, Conseillère communale.

Les fusions de SISP ont été prévues par le COMORI sur la 6ème Réforme de l'Etat. Le Parlement bruxellois vient de voter l'ordonnance qui lance concrètement le processus. L'ordonnance entrera en vigueur le 1er septembre 2013 et prévoit que la fusion, avec notre ou nos partenaires, devra être effective dans les 18 mois (soit au plus tard pour janvier 2015). Les sociétés nouvellement constituées devront avoir une taille minimum de 2.000 logements.

La fusion de notre société de logements sociaux est un acte important. Il est donc légitime que la commune de St Josse, actionnaire principale des HBM, indique la direction dans laquelle elle souhaite voir les HBM et leur conseil d'administration travailler.

Suite à mon interpellation d'aout 2013, vous m'aviez assuré prendre le dossier en main.

- quelles démarches ont déjà été entreprises, à quelles dates, avec quels résultats ?

Monsieur l'échevin du logement : Je souhaite rappeler que le processus en question a débuté en octobre 2011 avec un accord institutionnel sur le coût du travail dans le cadre de la sixième réforme de l'état. L'accord prévoyait une réduction de l'ordre de 50% du nombre de SISP à Bruxelles ainsi qu'une série d'économies d'échelle. L'accord renvoyait la discussion au niveau régional. Cet accord ne précisait nullement quels devaient être les différents partenaires qui devaient s'associer dans le cadre d'une fusion. Le CA des HBM a entrepris des contacts. Notamment entre les HBM, Assam & Sorelo et les homes bruxellois et ganshorenois. Ces contacts datent d'octobre 2011 et ont donné lieu à la mise en place de groupes de travail jusqu'au printemps 2012.

Le 12 mars 2013, un article paraît dans le soir. Cet article donne des détails au niveau des discussions en cours. L'on apprend dans cet article que l'accord débouche sur une rationalisation du secteur pour passer de 33 à 15 SISP. C'est la première fois que l'on entend parler d'une fusion entre les HBM et les deux SISP d'Evere : Ieder Zijn Huis et Germinal.

Dès ce moment, aux niveaux des HBM, on cesse toute discussion et on décide de prendre des contacts informels avec les deux sociétés éveroises. En juillet 2013, il y a une ordonnance sur la rationalisation du secteur du logement social. On passe de 33 à 16 et non plus de 33 à 15. Cet accord prévoit un service de proximité pour les locataires. Ainsi que le début des négociations à septembre 2013.

En octobre 2013, la tutelle (SDRB) envoie un courrier aux SISP pour leur demander leurs intentions, 16 agréments sont disponibles.

Ce questionnaire est envoyé aux HBM qui répondent que les discussions sont toujours en cours. A partir de ce moment, les contacts qui étaient alors officieux prennent une tournure plus officielle. Ces pourparlers vont durer de novembre 2013 à mars 2014. Ces échanges vont se solder par un constat d'impossibilité pour les HBM de fusionner avec Ieder Zijn Huis, Germinal ou encore le foyer schaarbeekois.

Partant du constat de l'impossibilité de fusion pour les HBM, en date du 25 mars 2014, le 16^{ème} agrément demeure disponible, c'est ce qui a motivé les CA des HBM à introduire une demande d'agrément seul. Les HBM est la seule société de logement social à avoir initié autant de contacts en vue de trouver un partenaire. Le 16^{ème} agrément est disponible pour les HBM. Il a été demandé de pouvoir en bénéficier à titre conservatoire.

Madame Genot : J'entends bien que l'on s'est beaucoup agité à la fin. Malheureusement, je ferai l'analogie avec le bal : lorsque tous les couples sont formés, il est trop tard pour trouver un partenaire.

Maintenant, nous sommes seuls, ce qui ne serait pas grave si nous étions une société bien portante. Je pense qu'il va falloir revoir en profondeur notre manière de fonctionner. Il est particulièrement difficile pour les habitants de saint-Josse — souvent mal logés — de voir des logements inoccupés.

Monsieur Medhouné : Je suis président des HBM depuis 11 semaines et je suis satisfait des perspectives. Proportionnellement au parc bruxellois, les HBM représentent 2%. Nous avons opté pour la bonne décision en prenant un agrément pour une période transitoire et nous chercherons un autre partenaire. Les règles du jeu ont changé en cours de partie.

Pour le reste, au niveau de la santé des HBM, il faut également féliciter les équipes car elles travaillent bien. Une centaine de logements ont été libérés pour entamer des travaux importants.

Monsieur Mouhssin : On a empêché les HBM d'entrer en discussions en arguant que le travail serait politique et on ne peut donc leur faire porter le chapeau.

Le Conseil revient sur la motion aérienne.

Monsieur Clerckx : Nous sommes pour la réduction des nuisances mais le point 3 nous est imbuvable. Faire de BA un aéroport urbain, peut-être dans 20 ans quand l'on aura une solution de rechange. En l'état, le groupe MR s'abstiendrait.

Fin de la séance publique à 20h55.